

# Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021



DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL  
À la séance ordinaire  
tenue le 6 juin 2022



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

## RAPPORT FINANCIER

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 373 343 \$ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 1 278 698 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 167 835 \$.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2021 ont été audités et présentés par la Société de comptables professionnels agréés FBL S.E.N.C.R.L. L'auditeur indépendant a émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

## ÉLECTIONS

La période électorale s'est terminée le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Voici les membres du conseil municipal qui ont été élus par acclamation :

NOM	POSTE
JEAN-MARC MÉNARD	MAIRE
MICKAËL L. GIGUÈRE	POSTE #1
SIMON DUFAULT	POSTE #2
PATRICK WOLPUT	POSTE #3
PIERRE NOËL	POSTE #4
FRANCINE BRASSEUR	POSTE #5
GILBERT GRENIER	POSTE #6

# REALISATIONS 2021

Plusieurs projets furent réalisés au cours de la dernière année dont certains se poursuivront en 2022, et parmi ceux-ci, les principaux sont :

## TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

- ❖ Le revêtement du toit à l'hôtel de ville a été remplacé, la construction d'un puits et d'une installation septique a été effectuée.

## MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIER RÉPONDANTS

- ❖ L'implantation du service de premiers répondants a nécessité l'achat d'un véhicule, la formation des intervenants ainsi que l'acquisition de matériel de premiers soins.

## TRANSPORT ET VOIRIE

- ❖ Des travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés dans le 4<sup>e</sup> rang ;
- ❖ Un rechargement de pierre et de gravier a été réalisé pour une partie du 8<sup>e</sup> rang ;
- ❖ Un ponceau a été remplacé dans le 1<sup>er</sup> rang Est et l'emplacement a été asphalté ;
- ❖ Des contrats ont été octroyés pour le déplacement de poteaux et d'équipements de communication dans le 1<sup>er</sup> rang Ouest ;
- ❖ Une entente a été signée pour l'analyse d'opportunité et de faisabilité pour un contrat de fourniture de luminaires de rues à éclairage au DEL sur tout le territoire ;
- ❖ La demande d'interdiction de stationnement a été acceptée par le Ministère des Transports sur une partie du village dans le 1<sup>er</sup> rang Ouest soit sur le côté Nord entre le bureau de poste et l'école ;
- ❖ Des plaques d'identification de numéros civiques ont été acquis et seront installés afin d'accroître la sécurité des citoyens et de faciliter le travail des services d'urgence ;
- ❖ Un nouveau contrat pour le déneigement des hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 a été octroyé à TGBC Inc. ;
- ❖ Le service professionnel d'un ingénieur a été retenu pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection de la rue de la Fabrique. Les travaux devraient se terminer en 2022.

## MISE AUX NORMES DES INTALLATIONS SEPTIQUES

- ❖ Un programme visant à encourager la mise aux normes des installations septiques a été adopté. Celui-ci permettra aux propriétaires qui devront rendre conforme leur installation septique d'adhérer à ce programme. La Municipalité pourra accorder aux propriétaires une subvention sous avance de fonds remboursable sur une durée maximale de 20 ans.

## DEMANDE D'EXCLUSION

- ❖ La demande d'exclusion pour le nouveau développement domiciliaire de Protection du Territoire Agricole du Québec a été refusé. Le conseil municipal travaillera sur le dossier afin de présenter une nouvelle demande.

## ACQUISTION D'UNE PROPRIÉTÉ

- ❖ La propriété située au du 647, 1<sup>er</sup> rang Ouest a été acquise et celle-ci sera démolie.

## CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

- ❖ Une charte municipale a été adoptée afin de poser des gestes qui permettront de favoriser et promouvoir la protection des enfants.

## LOISIRS / TERRAINS DE JEUX

- ❖ Une demande a été déposé et retenue dans cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) pour de mise aux normes du terrain des Loisirs. Une aide financière maximale au montant de 83 536.33 \$ sera attribuée à la Municipalité.

## MUNICIPALITES AMIES DES AINES

- ❖ Le Comité de pilotage MADA (Municipalité amies des aînés) a complété son travail de consultation auprès des personnes âgées de plus de 55 ans et a élaboré un plan d'actions. Le lancement de la mise à jour de la Politique MADA s'est déroulé le 22 avril 2022.